



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 99456

Texte de la question

M. Pascal Terrasse appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les capacités d'accueil insuffisantes des centres pour adultes autistes. Les adultes autistes et leurs familles se trouvent aujourd'hui dans une situation préoccupante. Les centres destinés à accueillir ce type de handicap se font rares et les places qu'ils proposent sont de moins en moins nombreuses. L'autisme nécessite pourtant une prise en charge spécifique, que les familles ne peuvent assumer seules. Trop d'adultes autistes se retrouvent aujourd'hui dans des centres psychiatriques faute de place en institut spécialisé. Le Gouvernement a, à plusieurs reprises, annoncé la mise en place de plans visant à ouvrir des places supplémentaires pour accueillir ce public spécifique. Aujourd'hui, les annonces ne peuvent plus masquer une réalité qui pousse bien souvent l'un des deux parents à arrêter toute activité professionnelle pour se consacrer exclusivement à la garde de leur enfant. Malgré la volonté du Gouvernement de créer 1 200 places de MAS/FAM pour accueillir les adultes autistes, l'offre reste encore trop éloignée de la demande des familles. En conséquence, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour que chaque adulte autiste puisse avoir accès dans les meilleurs délais à une structure répondant à ses besoins.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99456

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7240